

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2011-11-082/d/DRI du 2 novembre 2011 du directeur de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à la secrétaire générale et à l'adjoint à la secrétaire générale

NOR : ETSX1130826S

Le directeur de la Haute Autorité de santé,
Vu l'article R. 161-80 du code de la sécurité sociale ;
Vu la décision n° 2011-04-059/DAGRI du 14 avril 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant nomination du directeur ;
Vu la décision n° 2008-02-011/d/DRI du directeur de la Haute Autorité de santé portant nomination de l'adjoint au directeur de l'administration générale et des ressources internes,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Véronique Chenail, secrétaire générale, pour signer, en mon nom, tout acte relatif à la direction et à la gestion des services de la Haute Autorité, à l'exclusion des actes relatifs au licenciement du personnel.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Chenail, délégation est donnée à M. Claude Borne, adjoint à la secrétaire générale, pour signer, en mon nom, tout acte relatif à la direction et à la gestion des services de la Haute Autorité, à l'exclusion des actes relatifs au licenciement du personnel.

Article 3

La présente décision prend effet le 2 novembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 2 novembre 2011.

Le directeur,
D. MAIGNE